

TARIFICATION DES HONORAIRES D'AGENCE CROZON

LOCATION

visite du preneur, constitution du dossier, rédaction du bail : Frais partagés entre le bailleur et le preneur

le montant ne peut excéder celui du bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré

*de surface habitable de la chose louée soit **8 €/ m²** maximum*

état des lieux : honoraires partagés entre le bailleur et le preneur

le montant ne peut excéder celui du bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré

*de surface habitable de la chose louée soit **3 €/ m²** maximum*

GESTION

8,4 % TTC du montant du loyer

garanties des loyers impayés : 2,5 % TTC

vacance locative : 1,5 % TTC

LOCATION DE VACANCES

Frais de gestion à la charge du propriétaire: 8 % TTC

assurance annulation propriétaire : 2.65 % TTC

Honoraires de location à la charge du locataire : 16 % TTC

frais de dossier à la charge du locataire : 3.15 % TTC

prestation ménage, location de linge à la charge du locataire : Forfait sur contrat

VENTE IMMEUBLE + TERRAINS A BATIR : Honoraires d'agence à la charge de l'acquéreur

de	0 € à	49 999 €	10%
	50 000 € à	69 999 €	9,5%
	70 000 € à	79 999 €	9%
	80 000 € à	99 999 €	8,5%
	100 000 € à	149 999 €	8%
	150 000 € à	169 999 €	7,50%
	170 000 € à	199 999 €	7%
	200 000 € à	229 999 €	6,50%
	230 000 € à	249 999 €	6,00%
	250 000 € à	279 999 €	5,50%
	au-delà		5,00%